en indiquer le tracé. Il y a lieu [illegible] avec des chiffres et la [illegible] certaine du trafic et du transit suffirait à l'[illegible] des deux grandes sections qui, sur presque tous les points, se traversent [illegible] en concurrence.

Il y a lieu encore d'examiner si le tracé indiqué est même absolument fixé à l'article 1er [illegible] des sutures de la [illegible] si de Nevers à Lyon, par exemple, il [illegible] de remplir les conditions exceptionnelles de pente et de courbe ; si l'établissement de notre ligne directe et de construction magistrale ne serait pas plus facile à l'ouest, vers Auxerre, en traversant la Saône entre Chagny et Chalon et en suivant jusqu'à Lyon la rive gauche de cette rivière.

Mais votre Commission, Messieurs, n'a pas à déterminer ces points. Il suffit à l'accomplissement de sa tâche de constater qu'il y a lieu à ultérieur examen et c'est à l'unanimité qu'elle vous demande de prendre en considération la proposition de M. Lombard et d'un grand nombre de nos collègues *pour l'établissement d'une grande ligne de Calais à Marseille, avec embranchement sur Dijon et la Suisse, sur Saint-Etienne, sur Clermont-Ferrand et sur Cette.*

M. PIERRE LEGRAND A SAINT-QUENTIN

La distribution des prix aux élèves des cours professionnels créés par la Société de Saint-Quentin, a eu lieu dans la grande salle des fêtes à Fervacques, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce.

Avant la cérémonie, le Ministre avait reçu, dans une des salles du Musée, le Conseil municipal, le Tribunal et la Chambre de commerce, les membres de la Société industrielle, etc.

M. Pierre Legrand s'est ensuite rendu à l'exposition des travaux des élèves.

Sur l'estrade ont pris place, aux côtés de M. le Ministre, MM. Sébline, préfet de l'Aisne; Malézieux, Henri Villain, Turquet, Fouquier, Ringuer, Gananit, députés; Sénécal, sous-préfet de Saint-Quentin; Mariolle-Pinguet, maire; Emile Hugues, président de la Société industrielle; Emile Ronsseau, président du Tribunal de commerce; Paisant, président du Tribunal civil, M. le lieutenant-colonel et plusieurs officiers du 37e; les adjoints, les membres du Conseil municipal et une foule d'autre notabilités.

M. Emile Hugues donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société.

M. Pierre Legrand prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

» J'ai accepté avec empressement l'invitation qu'il m'a plu vous m'adresser M. le Président de la Société Industrielle.

» J'étais heureux, comme député du Nord, comme ancien Préfet ayant administré un département voisin au nom du gouvernement de la Défense nationale, de me retrouver au milieu de cette noble population de Saint-Quentin, dont j'avais pu personnellement, en 1870, admirer la courageuse conduite, au milieu de compatriotes, je dirais volontiers d'amis qui, en exposant héroïquement leur vie pour la défense du sol sacré de la patrie, avaient donné à la France envahie un si grand et si glorieux exemple.

» Je tenais aussi, en ma qualité de Ministre du commerce, à venir prouver par ma présence à cette grande fête du travail, tout l'intérêt que le gouvernement porte à ces établissements d'enseignement technique qui, comme votre société, Messieurs, ont déjà rendu et rendront encore à notre commerce et à notre industrie de si importants services.

» Et en effet, Messieurs, n'était-elle pas bien indiquée parmi vous, la place du représentant du gouvernement de la République de ce gouvernement qui est avant tout un gouvernement de paix et de travail ; ennemi de toute idée de conquête, suffisamment armé pour faire respecter par tous sa dignité et son indépendance ; il a su, malgré les lourdes charges que lui a léguées l'invasion, développer largement les institutions ayant pour but l'amélioration et la moralisation des classes laborieuses. — Il a pu, grâce au patriotisme et à la sagesse de la nation entière, trouver les ressources suffisantes pour répandre, comme à pleines mains, l'instruction dans toutes les classes de la société. Il a élevé à un chiffre inconnu jusqu'à ce jour la dotation de l'instruction primaire, il a augmenté le nombre de nos collèges et de nos lycées; il a assuré enfin à nos établissements d'enseignement supérieur, une prospérité toujours croissante.

» Mais là ne se bornait pas son rôle: il ne lui suffisait pas de donner à tous nos enfants l'instruction primaire; il ne lui suffisait pas de développer dans leurs jeunes intelligences le goût des grandes et belles choses — nous ne pouvons pas songer à ouvrir à tous, les portes des carrières libérales, — il fallait, dès la sortie des écoles primaires, dans l'école même autant que possible, mettre à la disposition des enfants un instrument, un outil qui fait assurer un jour au citoyen son indépendance, au père de famille des ressources certaines pour lui et pour les siens.

» C'est ce que le gouvernement a compris, Messieurs, et il a de toutes ses forces poussé à la création et à l'extension de notre enseignement technique en aidant à la fondation d'écoles professionnelles et d'écoles manuelles d'apprentissage. Mais ces établissements, dans lesquels nos employés de commerce, nos ouvriers d'usines, tous nos artisans d'industries diverses peuvent trouver le moyen de perfectionner leurs études premières, d'étudier les mécanismes des instruments qu'ils sont appelés à employer ou à diriger, ces établissements, dis-je, ne pouvaient pas être fondés tous par l'Etat, dont les ressources ne sont pas illimitées; ils furent créés par les départements, par les villes, et dans une plus large mesure encore, par des associations particulières, dans lesquelles on rencontrèrent des hommes au caractère élevé, au patriotisme ardent, qui mettaient au service d'une idée généreuse leur intelligence, leur temps et leur argent.

» Les sociétés ainsi constituées étaient plus en l'heure que l'Etat lui-même d'approprier aux besoins de chaque région, l'enseignement à distribuer dans les différents cours qu'elles créaient. Mais, hâtons-nous de le dire, jamais l'Etat n'est resté indifférent à cette patriotique tentative faite dans un intérêt général, et toujours il a contribué par de larges subventions au succès des œuvres entreprises par les sociétés privées.

» Au premier rang de ces associations, et par ces services rendus et par ces brillants résultats obtenus, figure, je suis heureux de le constater, la Société industrielle de Saint-Quentin.

» Vous vous rappelez, Messieurs, dans quelles conditions elle fut créée.

» C'était en 1868, au lendemain de la grande enquête sur l'enseignement professionnel, alors que l'exposition de Londres avait révélé l'existence de concurrents, de rivaux sérieux pour notre industrie et notre commerce, alors qu'un changement considérable dans notre régime économique venait imposer à nos industriels des sacrifices énormes, sacrifices qui, seuls, pouvaient leur permettre de maintenir leur supériorité et de ne pas arrêter le chiffre de leur production.

» Un vigoureux effort était nécessaire, et je le dis à votre grand honneur, Messieurs, cet effort fut fait à Saint-Quentin.

» Sans perdre de temps, vous organisiez votre Société industrielle, dont les statuts indiquent si clairement le but et les moyens d'action.

» Votre but, c'était de développer le progrès du commerce et de l'industrie agricole et manufacturière dans le département de l'Aisne. Vos moyens consistaient dans la propagation des meilleures méthodes, des inventions et améliorations applicables aux principales industries du département, ainsi que dans le développement de tout ce qui peut contribuer à l'amélioration du sort des ouvriers et à leur perfectionnement moral.

» Ce sont là les termes mêmes de vos statuts que j'emprunte de citer ; il m'aurait été impossible de mieux dire. Vos efforts ont été couronnés d'un merveilleux succès ; vos cours, sous l'habile direction d'éminents et dévoués professeurs, ont été suivis par de nombreux élèves.

» Puisque j'en trouve l'occasion, laissez-moi en passant, rendre un hommage mérité à toutes ces familles de votre département, qui ont compris si noblement leurs devoirs; permettez-moi de saluer avec respect et sympathie les noms des généreux fondateurs et parmi eux, celui que porte votre honorable président, qui sait [illegible], en digne fils, les traditions paternelles.

» Vous allez bientôt vous agrandir, Messieurs, [illegible] sur un plus vaste terrain la construction [illegible] de votre enseignement. Le gouvernement [illegible] quel cas il [illegible] par votre Société, vous continuera ses encouragements. Pour ma part, je ne négligerai, soyez-en bien convaincus, [illegible] pour vous témoigner [illegible] prix que j'attache à vos consciencieux efforts. Ce ne sont pas seulement des [illegible] des commerçants que vous formez, [illegible] de la patrie, ce sont aussi des citoyens que vous élevez pour sa défense et pour [illegible], vous l'avez prouvé en 1870 ; ce sont [illegible] services que le gouvernement de la République ne n'oubliera jamais.

» Mais je m'arrête, Messieurs, car je ne veux pas retarder davantage la proclamation des lauréats et des récompenses qui ont été si bien mérités.

» Je veux terminer en vous annonçant des nominations qui seront certainement bien accueillies par vous avec faveur. Monsieur le ministre de l'instruction publique m'a chargé de remettre les palmes d'officier d'Académie à Messieurs Godin, ancien représentant du peuple, l'un de vos conseillers généraux, Duflot-Blanchard, industriel, président de l'un des comités de votre Société; Bachy, avocat, président du Cercle républicain, professeur de droit commercial et d'économie politique au Lycée et à la Société industrielle.

» Je suis heureux d'avoir été choisi par mon collègue pour transmettre à ces honorables champions de l'instruction publique, ces justes témoignages d'estime et de reconnaissance.

» J'ai voulu, de mon côté, récompenser aussi un homme qui, dans votre beau département, a dans une large mesure contribué par un travail énergique, par l'usage intelligent qu'il a fait de sa fortune, par un dévouement sans bornes aux intérêts de la classe ouvrière, à l'établissement et à la consolidation de notre grande et chère République.

» Cet homme, fils d'un simple artisan, est devenu bien vite, par son intelligence, patron et grand propriétaire; à sa fortune il a associé ses ouvriers, ses collaborateurs ; il a créé pour eux et leur famille des caisses de secours, des crèches, des écoles. Il a été aussi grand citoyen que grand industriel, et vous savez avec quelle énergie il a défendu, en 1870, les intérêts de la ville qu'il administrait. Il a eu ce rare honneur d'être présenté en même temps et par le préfet de votre département et par tous nos députés comme le plus digne de recevoir la croix de la Légion d'honneur.

» Cette décoration, Messieurs, j'ai l'honneur de la remettre à M. Godin, au nom de M. le président de la République.

» Nul, jamais, ne l'a mieux mérité.»

M. le secrétaire proclame ensuite les noms des lauréats et les récompenses obtenues.

La fête, à laquelle la musique du 87e prête son concours, se termine à 3 heures et demie.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 décembre

DIFFAMATION. — M. Charles Simon poursuivant le *Propagateur* et l'*Echo du Nord*.

L'affaire est remise au 17 janvier prochain.

VOLS. — Les jeunes Mourmant, Vandeputte, Blanke, Terrier, Vromont, Librecht, Deline, Raher ont volé du chocolat à un marchand de Tourcoing, et en ont revendu 7 quarts à un nommé Defôn, chauffeur, pour la somme de 25 centimes.

Defôn est condamné à 20 jours de prison.

Le Tribunal envoie dans une maison de correction Mourmant pendant 3 mois; Blanke pendant 1 mois; Terrier pendant 1 mois.

Les autres sont rendus à leurs parents.

DÉLIT DE CHASSE. — Druon, de Capelle, contre Fretin et Lespagnol.

Affaire remise à huitaine, sur la demande des deux avocats, MMes Delmer et Boyer-Chamard.

MARQUE DE FABRIQUE. — Horrent contre Martin, fabricant d'eau de Selz, à Lille.

Le Tribunal acquitte Martin sans frais.

NORD

LES TIMBRES D'ÉPARGNE POSTALE. — On achève en ce moment, dans les ateliers spéciaux du ministère des postes et des télégraphes, les timbres d'épargne postale, qui seront mis en vente au 1er janvier prochain.

Ces timbres serviront à constater par l'apposition sur les livrets, les versements faits aux caisses d'épargne postale.

Ils seront vendus partout, comme les timbres-poste, et de la sorte, on donnera à la petite épargne de merveilleuses facilités pour se former.

En outre, on supprimera les formalités trop longues qui sont imposées actuellement à ceux qui veulent confier leur petit pécule aux caisses d'épargne postale.

Ce système a été emprunté à l'administration anglaise.

PAS-DE-CALAIS

MERVILLE. — *Un centenaire.* — Mardi dernier, a eu lieu la cérémonie du centenaire de M. Xavier Petitprez, cultivateur, né à Merville, le 25 décembre 1782. La musique communale lui a offert une sérénade et l'a reconduit chez lui à la sortie de la messe. Dans l'après-midi, le vénérable patriarche, dont la santé n'a jamais été meilleure ni l'esprit plus lucide, réunissait autour d'un banquet de soixante couverts toute sa lignée d'enfants, de petits-enfants et d'arrière petits-enfants.

C'est le second centenaire que nous voyons à Merville depuis dix ans. Voilà qui réhabilite la Lys à laquelle on reproche si souvent ses bords marécageux.

ARRAS. — *La première ordination de Mgr Meignan* dans le diocèse d'Arras, a eu lieu samedi dans la chapelle du Grand-Séminaire.

Ont été ordonnés :

Prêtres : MM. Apollinaire Gruson ; Joseph Duquesnoy ; Etienne Hermant ; Ferdinand Lejeune ; Henri Leplus ; Désiré Péru ; Modeste Heuverswyn ; Jules Bodescot ; Henri Bonnel ; Michel Flameut ; Achille Ledoux; Jean-Baptiste Lemaire.

Diacres. — MM. Hip, Cagin; Célestin Dessaut; Georges Drolo ; Pierre Fourrier ; Nicolas Grémont ; François Herbert ; François Laurent ; Jules Leroux ; Charles Lœuil ; Joseph Portemont ; Irénée Sensé ; Jules Tramecourt ; Théophile Vucher : Louis Poudringhin, Alfred Fourrier; Arthur Gosselin ; Etienne Grivart ; Léon Noël ; Louis Pruvost ; François Timoney.

Sous-diacres. — MM. Louis Gimaret ; Félix Boyaval ; Désiré Hue ; Alfred Leclercq ; Florival Lombart ; Ernest Richebez ; Eugène Dourver.

— Mercredi après-midi, à trois heures 20, un bien triste accident est arrivé rne des Balances.

Un ouvrier couvreur, Joseph Podevin, âgé de 45 à 50 ans, était sur le toit de la maison qui fait face au bureau des ventes, en train de placer à la partie supérieure d'une cheminée un long tuyau en zinc, quand perdant l'équilibre, il tomba d'abord sur les nochères, puis sur le trottoir où il se fendit la tête.

Relevé sans connaissance, il fut porté au bureau des ventes où il fut visité par M. le docteur Leclercq, qui déclara son état désespéré. Il expirait en effet peu de temps après.

Son corps a été transporté à l'hôpital.

BOULOGNE. — Parmi les documents officiels distribués mercredi à la Chambre des députés, se trouve un projet de loi tendant à autoriser la ville de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) à emprunter de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, une somme de cinq cent mille francs (500,000 fr.) remboursable en trente ans, à partir de 1883, sur ses revenus ordinaires, et destinée au payement du prix d'acquisition de terrains pour écoles et des frais de construction et d'appropriation d'écoles de garçons et de filles.

CONTES. — On écrit de cette commune :

« Depuis quelques jours, divers bruits circulaient sur l'étrange mort de M. de Sainte-Marie, vétérinaire à Contes. En vertu d'un mandat d'arrêt, la gendarmerie a écroué à la prison de Montreuil, un jeune homme de seize ans, ouvrier de la fabrique de gants d'Hesdin. Le prévenu a avoué, au cours de l'instruction, qu'il avait en une discussion, suivie de rixe, avec le malheureux qui se trouvait pris de boisson et dont le corps fut ensuite retrouvé dans l'un des fossés de la route.

Le parquet s'est transporté samedi dernier à Contes, où l'exhumation du corps a eu lieu et, s'il en faut ajouter foi à ce que l'on nous rapporte sous toutes réserves, il ne résulterait pas de l'autopsie pratiquée par le docteur Hallette que la seule et véritable cause de la mort dût être attribuée aux violences exercées contre de Sainte Mariville. L'abandon dans lequel il a été laissé pendant trois quart-d'heure après la chute dans le fossé, n'aurait pas peu contribué à amener sa triste fin.

ACHIET. — Un homme a été broyé à la gare d'Achiet, le jour de Noël, vers huit heures du [illegible]

Ce malheureux, Victor [illegible] 67 ans, courrier de poste à Miraumont, s'étant aperçu qu'un train de dépêches avait été mal fait, était parti de Miraumont pour Achiet afin de remédier à l'erreur commise. Il suivait, quoique cela soit défendu, la voie du chemin de fer.

A son arrivée à Achiet, le train de Paris qui partait l'empêcha d'entendre le train de Bapaume qui arrivait ainsi que les signaux faits pour l'avertir du danger dont il était menacé; d'autre part, un parapluie, qu'il tenait sur l'épaule afin de se garantir du mauvais temps, ne lui permettait pas de s'en rendre compte.

Il fut saisi, renversé et écrasé ; la mort a été instantanée.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 DÉCEMBRE. — Noël Bronders, rue Meyerbeer, estaminet Guyot. — Auguste Boucher, rue de la Guinguette, cour Sénécaut, 2. — Julie Leroux, rue de Lannoy, 93. — Désiré Ovaere, rue de Barbieux, cour Cavrois, 2. — Franciscque Debuquois, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 15. — Marguerite Debuquois, rue de l'Arc, 7. — Marie Becquart, rue du Duc, 19. — Blanche Somers, rue de la Guinguette, 105. — Noël Castelin, rue Meyerbeer, 6. — Maria Puissant, rue de la Longue-Chemise, 30 — Albertine Masurel; rue Brézin, 25. — Catherine Desmedt, rue de Barbieux, cour Fentier. — Charles Beckoute, rue de France, 1. — Elise Noclain, rue Pierre-Motte, 3. — Eugénie Franchomme, rue du Tilleul, 54. — Marie Vanbierviet, rue de l'Abattoir, 17.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 DÉCEMBRE. — Léonie Matyn, 31 ans, journalière, rue du Nouveau-Monde, cour Tiberghien, 5. — Matyn, présenté sans vie, rue du Nouveau Monde, cour Tiberghien, 5. — Palmyre Ceuvelier, 6 jours, rue Dufios, cour Deschamps, 3. — Nelly Junier, 4 ans, rue de Lannoy, 189. — Henri Buyens, 5 ans, rue des Longues Haies, cour Roussel, 18. — Jeannette Raemdonck, 7 mois, rue Turgot, cour Deschamps, 6. — Prudent Monnier, 47 ans, fileur, Hôtel-Dieu. — Victor Dhenin, 1 mois, rue de la Prospérité, maisons Tiberghien, 8.

MARIAGE du 26. — Achille Dujardin, 23 ans, marchand boulanger, et Hélène Dubus, 24 ans, ménagère.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 24 décembre. — Noël Mispelaer, Grand Plaisir. — Marie Lepers, Croix-Rouge. — Félicie Baert, rue Notre-Dame des Anges. — Marie Desmarchelier, rue du Moulin-Fagnier. — Rosalie Delattre, pont de Neuville. — Louis Deschamps, Fin de la Guerre. — Louis Desmaret, rue des Carliers. — Marie Coupleux, au Hallot.

DÉCÈS du 24. — Adèle Balle, 1 an 2 mois, à la Marlière.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Everaert-Couthier**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Irma-Clémence Couthier**, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1882, à l'âge de 34 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le jeudi 28 courant, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 29 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, estaminet (Au Chinois), Place-Verte.

Les amis et connaissances de la famille **Provost-Pluin**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Bernard Provost**, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1882, à l'âge de 73 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le vendredi 29 dudit mois, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Guinguette, 3.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le samedi 30 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos des âmes de: Monsieur **Louis-Joseph Delberguo**, époux de Dame **Joséphine Pennel**, décédé à Croix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 48 ans, et de sa fille **Philomène Delberguo**, décédée à Croix, le 1er novembre 1881, à l'âge de vingt-quatre ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

MOLENBEEK-SAINT-JEAN. — *Horrible crime.* — Une enfant de dix ans et demi, la petite Marie Walschaert, a été assassinée mardi à Molenbeek St-Jean et, détail monstreux, l'assassin a fait subir à sa pauvre victime les derniers outrages.

Mardi soir, vers 6 heures 1/2, le jeune fils des époux Sicard, qui occupent une petite ferme située à l'angle de la rue du Jardinier et de la rue Mommaerts, rentrait chez ses parents, après une petite course faite dans le voisinage, lorsqu'au pied d'un arbre il aperçu un sac renversé sur le sol.

Le petit Joseph Sicard, croyant que le sac avait été oublié là par un chiffonnier, courut prévenir son père qui vint examiner l'objet. En le tâtant, celui-ci sentit sous le tissu grossier du sac la forme d'un corps, et n'osant prendre sur lui de défaire la corde qui liait le mystérieux paquet, il se rendit de là, dans un petit estaminet de la rue du Jardinier,

L'épouse Buggenhout dont le mari tient un établissement suscit était à son comptoir; dans le petit estaminet se trouvait en outre son beau-frère, le sieur Simonin. Ces deux personnes allèrent examiner le sac qui gissait dans la boue, et l'une d'elles alla prévenir un agent-inspecteur qui faisait sa ronde rue Piers. Celui-ci accourut et sous un réverbère placé au coin de la rue du Jardinier et de la rue Mommaerts, on défit la corde qui fermait le sac.

Dans le sac il y avait le cadavre encore chaud d'une petite fille. On put le constater tout de suite: l'enfant avait été assassinée.

Les deux côtés de la tête, le crâne avaient été fracassés avec une violence inouïe, les cheveux, que le sang avait rougis, collaient aux tempes. Autour du cou une ficelle était serrée ; non content de lui briser le crâne, l'assassin avait achevé sa victime en l'étranglant. Les vêtements de l'enfant étaient en lambeaux, tout son pauvre petit corps était couvert de sang et de boue. De plus, la malheureuse était horriblement éventrée.

L'enfant s'appelle Marie Walchaert. Elle s'était échappée de sa maison pour aller rejoindre son petit frère qui était allé en courses.

Des soupçons se portent sur un individu qu'on aurait vu vers midi aux environs de la rue Mommaerts et dont l'allure étrange aurait frappé plusieurs personnes.

On ne connaît pas son nom et le signalement qu'on donne de ce personnage est exclusivement vague.

Les sabots que Marie Walschaert avait aux pieds et le parapluie qu'elle avait emporté n'ont pas été découverts jusqu'ici.

LES INONDATIONS. — On écrit de Verviers :

« Les pluies et les neiges ont de nouveau chassé les eaux de la Vesdre de leur lit. Mercredi matin, à 7 heures, l'échelle du Pont Marie-Henriette marquait deux mètres 25 centimètres et les eaux montaient à vue d'œil. A 8 heures, elles avaient gagné les prairies de Crotte et du Casino et envahissaient la route. Une demi-heure plus tard, la route de Verviers à Dolhain était coupée par les eaux et les établissements industriels situés aux abords de la rivière étaient inondés.

» A 11 heures, le niveau de la Vesdre s'était élevé d'un pied et la pluie tombait sans discontinuer. Eu aval comme en amont de notre ville les eaux se sont étendues comme aux deux dernières inondations, et les eaux envahissent les caves d'une façon inquiétante pour les riverains et pour la santé publique.

» Dès huit heures, notre modeste canal, jalonx des succès de la Vesdre, sortait aussi de son lit et inondait le quai de la Batte La rue du Marteau était en partie inondée. A midi, l'échelle du pont Marie-Henriette marquait 2=50. A 1 heure, elle avait conservé le même niveau. A 8 heures, l'échelle du pont d'Andrimont marquait 2=30. Deux heures plus tard, l'eau s'était encore élevée de 60 centimètres.

» La Vesdre roulait des flots boueux, d'une vilaine couleur jaunâtre et charriait quantité d'épaves, telles que tonneaux, manches, arbres équarris et non équarris, meubles mêmes, etc.

» A midi, le niveau de la rivière baisse. A une heure, l'étiage est redescendu à 2 m. 30.

» Vers 3 heures, on constate une nouvelle hausse des eaux de la Vesdre. La rue du Marteau est maintenant impraticable ; l'eau y arrive par la Vesdre et par le canal des usines. L'eau pénètre à flots dans les caves dont la plupart ont, à cette heure, de l'eau jusqu'à la voûte. Les dégâts seront, cette fois encore, très-considérables. Les provisions pour tout l'hiver seront entièrement perdues. C'est désolant ! »

FAITS DIVERS

— [illegible]

« Vendredi dernier avaient lieu, à Sainte-Blandine, les funérailles d'un frère de la Doctrine chrétienne, un vieillard de soixante-dix ans, qui avait consacré quarante ans de sa vie à l'instruction des enfants pauvres. Une foule recueillie suivait le cortège. Les enfants de l'école laïque du cours de Charlemagne, qui se trouvaient sur le parcours du cortège, on ne sait pourquoi, ont causé, dit le *Nouvelliste de Lyon*, un véritable scandale. Ils affectaient de rester couverts au passage du corps, interpellaient les élèves des Frères qui suivaient le convoi, les assaillaient de quolibets grossiers, leur reprochaient d'aller à l'enterrement d'un « cafard », etc., et cela en pleine place publique, en présence de nombreux témoins. Le scandale fut tel que plusieurs personnes de l'assistance furent obligés d'intervenir et menacèrent ces jeunes citoyens d'aller quérir la police.»

LA PATTI DÉCORÉE. — Mme Adelina Patti a reçu la lettre suivante de M. Hasting. Indd, Chambellan et secrétaire du roi des îles Sandwich :

« Chère madame. — J'ai commandement de S. M. le roi d'Hawaii, de vous conférer l'ordre royal de Kapiolani. J'ai le diplôme et le joyau de l'ordre, et je serais heureux de vous les remettre si vous voulez bien m'accorder une audience aujourd'hui (5 décembre) à 3 heures. Je pars demain pour San Francisco ».

La remise de l'ordre a eu lieu à l'heure dite. La décoration consiste en un joyau en forme d'étoile, suspendu à un ruban rayé rouge et blanc, Mme Patti a reçu en même temps un document sur parchemin, conçu dans les termes suivants :

« Kalakaua, roi des îles d'Havaii.

» A tous ceux qui verront ceci, salut !

» Sachez que nous avons nommé et commissionné et que par les présentes nous nommons et commissionnons Mme Patti, chevalier-compagnon de notre ordre royal de Kapiolani, pour avoir l'exercice et jouissance de tons droits, prééminences et privilèges y afférents, et pour porter les insignes créés par décret.

» En foi de quoi, nous avons fait délivrer des lettres-patentes et fixer à ceci le sceau de l'Ordre.

» Donné sons notre signature, en notre palais d'Honolulu, le 8 septembre de l'an de N.-S. 1882.

» KALAKAUA, rex. »

« Par le roi, le chancelier de l'Ordre royal de Kapiolani,

» CH.-H. JUDD. »

— UNE GRÈVE DE PAYSANS. — On lit dans le *Sordello*, de Mantou, du 19 :

« De graves nouvelles circulaient dès hier en ville. On parlait de grèves de paysans qui auraient éclaté à la Moglia di Gonzaga qui, le printemps dernier, avait déjà été le théâtre de scène, douloureuses.

» Voici comment les choses se seraient passées : Depuis quelques jours, un grand nombre de paysans de Moglia se rendent à la municipalité pour demander du pain et du travail.

» Il paraît que les conseillers municipaux, encore sous l'impression de la dernière grève, ont quitté la municipalité et évitèrent ainsi de recevoir les paysans dont les réclamations devenaient de jour en jour plus pressantes.

» Le secrétaire resté seul à son poste aurait prévenu le préfet afin d'éviter des désordres possibles.

» Celui-ci prit les mesures pour envoyer sur les lieux une compagnie de troupes de ligne qui est partie samedi soir, mais qui se trouve à Gonzaga prête à se rendre à la Moglia en cas de besoin. Un délégué de la sûreté publique est parti également. Il se trouve à la Moglia dans la résidence municipale avec le commissaire du district de Gonzaga. »

TRIBUNAUX

La Cour d'assises de l'Aveyron, en audience publique, a condamné par contumace, dit le *Messager du Midi*, à vingt ans de travaux forcés, le nommé Pierre-Jean Brévier, instituteur laïque aux Cazals, commune de Florentin, canton de Saint-Amans, pour plusieurs attentats à la pudeur sur des enfants âgés de moins de treize ans et confiés à sa garde et à sa direction comme élèves de son école.

VARIETÉS

LA CAISSIÈRE

PAR ERNEST DAUDET

Livre second

(SUITE)

Le vénérable prêtre lui avait reproché doucement la rigueur avec laquelle il avait traité Denise, cette lettre destinée à Silvère ouverte au mépris de toute convenance, cette dénonciation immédiate au procureur de la République entraînant une arrestation, sans que la malheureuse femme eut été mise en mesure de s'expliquer. Est-ce ainsi qu'on devait reconnaître ses bons et anciens services ?

L'abbé Huberti avait obligé M. Moncarnaud à rougir de sa conduite, et, comme il déclarait Denise innocente, celui-ci se reprochait son injuste sévérité, la faiblesse grâce à laquelle il s'était laissé mener par Girard comme un enfant.

Toute cette affaire pesait lourdement sur son âme, le disposait au découragement. A son âge, de telles épreuves sont graves. Il croyait sentir la vieillesse étendre sa main sur lui ; jamais il n'avait éprouvé au même degré que ce jour-là le besoin du repos. Il songeait à se retirer, à céder son commerce à Silvère; Il voulait échapper désormais à tout souci, à toute responsabilité.

— Bonjour, mon oncle, dit tout à coup une voix près de lui.

Il releva la tête stupéfait et fut debout aussitôt.

— Toi ! toi ! s'écria-t-il en reconnaissant Silvère qui se jetait dans ses bras Mais d'où sors tu ? Pourquoi ce retour prématuré ? Je ne t'attendais pas encore. J'espère qu'aucune mauvaise nouvelle ne t'a fait revenir. Ta femme ?

— Louise est bien portante, mon oncle. Je vous dirai tout à l'heure le motif de notre retour. Nous avons quitté Paris hier soir; nous sommes arrivés ce matin. Je l'ai laissée à Neuville, couchée, car elle était bien lasse, la chère mignonne après une nuit de route, et je suis venu en hâte vous trouver.

— Eu hâte ! que se passe-t-il donc ?

— Mme Hautemont est en prison.

— Quoi, tu sais !...

— Je sais qu'elle a été arrêtée sur votre plainte; une lettre m'en a averti et nous a fait partir précipitamment.

— Elle nous a volé quatre mille francs, ce n'est pas un sou, comme tu vois, répondit M. Moncarnaud avec embarras.

— Pourquoi ne me l'avez-vous pas écrit ?

— Pour ne pas troubler ton voyage de noces. Mais qui t'a appris cette affaire ?

— Eh qu'importe ? je la connais et j'accours pour vous dire, mon oncle que vous tenez sous les verrous une femme innocente.

— Qui t'autorise à l'affirmer ?

— Son passé pur de toute infamie.

— Elle a reconnu cependant que quatre mille francs manquent dans sa caisse.

— Oui, par une lettre qui m'était adressée, que vous avez ouverte, et que vous avez eu tort, l'ayant ouverte, de ne pas m'envoyer.

— C'était une preuve que j'ai dû remettre à la justice.

— J'avais seul le droit d'en disposer. Averti à temps, je vous aurais démontré que Mme Hautemont ne pouvait être coupable; nous l'aurions interrogée, nous aurions cherché ensemble et découvert la vérité.

Mon cher oncle, vous avez été bien cruel Comment, à l'heure où vous alliez signer une plainte qui devait provoquer l'arrestation de cette pauvre femme, n'avez-vous pas été retenu par le souvenir de ses services ?

— Oui, j'aurais dû me les rappeler, murmura M. Moncarnaud, je me le suis dit depuis, mais trop tard. Que veux-tu, je suis vif, irascible tout de premier mouvement. Je n'ai vu que le caractère odieux du procédé par lequel on répondait à mes bontés. Et puis, Girard était là, il ne m'a pas laissé le temps de m'apaiser. Il n'a songé qu'à tirer parti de ma colère, il a eu prestement redigé une lettre au procureur de la République ; il m'a enlevé ma signature.

— Ah ! Girard, nous en reparlerons, mon oncle. Mais, d'abord, courons au plus pressé.

— Tu dis donc qu'elle est innocente ?

Silvère se pencha vers M. Moncarnaud et lui dit à voix basse :

— Le voleur, c'est son mari. Il est arrêté, il a tout avoué; l'abbé Huberti que j'ai vu avant de venir ici, me l'a appris.

— Mais alors, elle devrait être en liberté.

— Elle y sera aujourd'hui; mais nous lui devons un dédommagement.

— Je suis prêt à tout; d'abord, elle reprendra sa place ici, et je serai bien heureux de la revoir là, cette brave femme. Je l'ai plus d'une fois regrettée depuis huit jours. Qu'elle revienne...

— Cela ne suffit pas, mon oncle.

— Que puis-je de plus ?

— Effacer jusqu'à la moindre trace de cette affaire, et faire remettre le mari en liberté, afin que Mme Hautemont n'ait pas la douleur de porter un nom déshonoré.

— Mais puisqu'il a tout avoué !

— C'est encore le secret de l'instruction, et nos efforts réunis peuvent empêcher que l'affaire ait des suites. Venez avec moi au Palais. Vous retirerez votre plainte en déclarant que vous avez été désintéressé. Voilà les quatre mille francs.

En disant ces mots, Silvère déposait sur le bureau quatre billets de banque.

— Est-tu fou ! s'écria M. Montcarnaud, et me feras-tu cette injure de supposer que je n'ai ému qu'au dépit que me causait une perte d'argent ? Cache cela, mon garçon, je peux, grâce à Dieu, subir cette petite perte. Elle n'est rien, je le jure, en comparaison de la joie que j'aurai à aller prendre Mme Denise par la main et à la ramener moi-même ici.

Ce fut dit d'un ton qui indiquait une résolution inébranlable. Silvère n'insista pas et remit les billets de banque dans le portefeuille d'où il les avait tirés.

— Je doute que Mme Denise veuille rentrer chez vous, fit-il ensuite.

— Pourquoi, si je lui présente mes excuses, si je lui offre une augmentation, un intérêt dans nos affaires ? Je suis prêt à tout pour la revoir.

— Elle refusera tout, si elle doit se trouver de nouveau en présence de Girard.

— N'est-ce que cela, répliqua M. Moncarnaud. Et sans laisser à Silvère le temps de lui répondre, il appela Girard.

Le teneur de livres avait vu le neveu du patron entrer dans le magasin et s'approcher de son oncle. Il avait suivi leur entretien d'un regard chargé d'inquiétude, sans pouvoir en surprendre un mot, agité par le pressentiment d'une rude déconvenue. Il accourut à l'appel de M. Moucarnaud.

(A suivre.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Le Conseil des ministres

Paris, 28 déc.

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée. Il s'est occupé des modifications du budget.

Le conseil a arrêté le sens général de la déclaration, que MM. Tirard et Duvaux feront devant la commission du budget.

Mouvements budgétaires

Paris, 28 décembre.

On croit que le gouvernement acceptera une réduction de 1 million sur la caisse des écoles. Il fera connaître sa décision à la Chambre, en même temps qu'il portera à sa connaissance le rétablissement du crédit relatif au traitement de l'aumônier de La Flèche et du crédit de 20,000 francs pour les missions d'Orient.

L'état de santé de M. Tissot

Londres, 28 décembre.

M. Tissot, ambassadeur de France à Loudres, est indisposé.

Départ du transport « La Corrèze. »

Toulon, 28 déc.

Le trausport *La Corrèze* est parti pour la Cochinchine, avec 750 passagers civils et militaires.

La question égyptienne

Londres, 28 décembre.

On télégraphie de Vienne au *Morning-Post*, que le chargé des affaires de France a demandé confidentiellement à M. Kalnoky si l'Autriche adhérait à la proposition de la conférence, pour le réglement de la question égyptienne. M. Kalnoky a déclaré que l'Angleterre n'ayant fait aucune proposition pareille, l'Autriche pourrait répondre seulement après une entente avec les autres puissances.

L'Angleterre et le Vatican

Londres, 28 déc.

Le *Times* dément que l'Angleterre soit résolue d'établir un représentant officiel près le Vatican.

L'Albanie et l'Autriche

Londres, 28 déc.

On télégraphie de Constantinople au *Daily-News*, que l'on croit que l'Autriche a envoyé un émissaire en Albanie pour y semer la révolte et y préparer l'établissement de la principauté albanaise, sous le